

Les nouvelles formes de polarisation urbaine en Guadeloupe, Martinique et Réunion

Michel Desse

Volume 42, Number 116, 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022738ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022738ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Desse, M. (1998). Les nouvelles formes de polarisation urbaine en Guadeloupe, Martinique et Réunion. *Cahiers de géographie du Québec*, 42(116), 223–246.
<https://doi.org/10.7202/022738ar>

Article abstract

The cities of Guadeloupe, Martinique and Reunion have benefited from the Departementalisation process of 1946, which, since then, has brought about a levelling-up effect from them. Most of the population is concentrated in the cities, which provide the main tertiary services and exert their influence over the whole island territory.

Les nouvelles formes de polarisation urbaine en Guadeloupe, Martinique et Réunion

Michel Desse

Département de géographie
Université de Bretagne Occidentale

Résumé

Les villes de la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont bénéficié de la mise à niveau qui accompagne la départementalisation depuis 1946. Elles concentrent la population, détiennent les principaux pouvoirs tertiaires et rayonnent sur l'ensemble des espaces insulaires.

Mots-clés: Guadeloupe, Martinique, Réunion, capitale insulaire, hiérarchie tertiaire, polarisation.

Abstract

Hierarchies and Recent Urban Polarisation in Guadeloupe, Martinique, Réunion

The cities of Guadeloupe, Martinique and Réunion have benefited from the Departementalisation process of 1946, which, since then, has brought about a levelling-up effect from them. Most of the population is concentrated in the cities, which provide the main tertiary services and exert their influence over the whole island territory.

Key Words: Guadeloupe, Martinique, Reunion, metropolis, tertiary hierarchy, polarisation.

Depuis les années 1930, le pouvoir oligarchique des planteurs de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion a peu à peu été remplacé par le pouvoir économique urbain. Cependant, si les villes ont accueilli l'exode rural naissant, pendant longtemps elles n'ont guère présenté de caractères urbains et leur rayonnement a été faible. Les difficultés de transport et l'importance numérique des ruraux, ouvriers agricoles dans les plantations, expliquent ce phénomène, tout comme la prééminence de l'agriculture comme source principale de richesse.

Toutefois, depuis la départementalisation, la plantation a cessé d'organiser l'espace, l'économie et la vie des hommes. Avec le développement des services, de l'appareil étatique et des collectivités territoriales, les villes insulaires sont devenues les points de départ de la politique d'assimilation. Elles en sont les instruments, le relais, la vitrine. On y construit les grands hôpitaux, les écoles, les collèges, les lycées, les nouveaux logements pour recaser les plus démunis. Les acteurs privés prennent le pas sur ceux de l'État au fur et à mesure que le mode de vie urbain se développe. Aujourd'hui les villes, qui continuent à attirer le trop-plein des campagnes, contrôlent ces espaces insulaires restreints.

De quelle manière ces villes insulaires peuvent-elles dominer l'espace et le structurer? La concentration de la population, qui entraîne des phénomènes de macrocéphalie urbaine, explique en partie seulement la domination de la ville. D'autres critères doivent donc être retenus afin de connaître les hiérarchies urbaines et leurs zones d'influence.

LES VILLES: DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT DEPUIS LA DÉPARTEMENTALISATION

LA VILLE: VITRINE DE LA MISE À NIVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

En 1946, au moment où elles deviennent départements français, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion souffrent d'un large retard social et économique. Les premières mesures qui suivent la départementalisation visent le développement de l'équipement administratif, des services et la modernisation des infrastructures de transport.

Les administrations se sont ainsi multipliées depuis 1946, puisque la politique de mise à niveau s'est accompagnée de la construction d'hôpitaux, de lycées, de collèges, de services sociaux, de directions départementales des services de l'État, d'équipements municipaux. Ce sont les villes, et en particulier les métropoles insulaires, qui ont profité le plus de cette politique. Depuis 1982, la décentralisation n'a pas freiné cette concentration des équipements, puisque chaque département est aussi une région. Chaque collectivité a donc développé ses propres services.

Les principaux ports ont bénéficié de travaux de modernisation dès les années 1950. Les extensions de quais et de hangars ont été réalisées à proximité des centres-villes à Fort-de-France, à Pointe-à-Pitre et au Port à la Réunion. Les années 1970 ont été marquées par des travaux plus importants, largement amplifiés dans les années 1980 par le creusement de nouveaux bassins à la périphérie des métropoles. Dans les années 1990, on a réaménagé les bassins de centre-ville pour accueillir les paquebots de croisière.

Les ports secondaires n'ont pas connu ces aménagements; le port de Saint-Pierre de la Réunion s'est spécialisé dans la pêche côtière et la plaisance. À la Martinique, le mouillage en face de la ville de Saint-Pierre n'a pas été équipé depuis l'éruption de la montagne Pelée en 1902. En Guadeloupe, le port de Basse-Terre ne tire plus avantage du trafic bananier déplacé au nouveau port de Jarry, à Baie-Mahault, dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre.

À la veille de la départementalisation, les aéroports étaient encore embryonnaires. Leur développement a suivi les progrès techniques de l'aviation. Depuis 1947, grâce à des travaux successifs, ils sont devenus des atouts de développement économique, en raison de leur situation à proximité des métropoles régionales.

Plus de la moitié des industries locales et les zones artisanales les plus importantes sont concentrées dans les capitales insulaires et les communes limitrophes. Les zones commerciales dynamiques, de même que certains

équipements hôteliers, sont situés dans les aires urbaines ou dans leur voisinage. Les municipalités favorisent ces installations qui sont pour elles sources de revenus et de prestige. Les oligarchies blanches ont contribué dans un premier temps au renforcement des commerces de détail et de gros au centre-ville. Pendant la poussée tertiaire qui a accompagné les années 1980, elles ont cédé partiellement la place aux capitaux métropolitains qui ont investi dans les grandes surfaces franchisées situées en périphérie des villes. Aujourd'hui, quelques familles Békés aux Antilles et Gros Blanc à la Réunion ont retrouvé en partie leur prédominance, qu'ils partagent désormais avec d'autres groupes ethniques insulaires comme les Z'Arabes (Indiens musulmans) à la Réunion. Cependant les capitaux métropolitains d'origine française demeurent les plus importants (Desse, 1997).

L'URBANISME VOLONTAIRE DES VILLES-MÉTROPOLES

Dès la fin des années 1950, dans les capitales insulaires, les municipalités ont fait face à l'afflux de population né de l'exode rural. Le logement collectif à caractère social est apparu comme la réponse la plus souhaitable afin de résorber l'habitat insalubre.

À Saint-Denis de la Réunion, les maires ont successivement accompagné l'État dans sa politique de résorption de l'habitat précaire. Les quartiers de logements sociaux ont été construits sur les basses pentes ceinturant la ville. La Montagne, les Camélias, le Chaudron, Bretagne présentent le même aspect de petits immeubles aux balcons transformés en cour et jardin par les résidents qui sont très souvent d'anciens ruraux.

En 1989, la nouvelle municipalité a élaboré un plan directeur misant sur le long terme afin de rattraper le retard en logements, de restructurer la ville et de la décongestionner. De son côté, l'État a décidé de lutter contre l'exclusion sociale. Le contrat de ville prévoit la création de 6000 logements sociaux et des équipements qui vont de pair (Alaman, 1991). La densification de l'hypercentre apparaît comme une des priorités du projet afin d'éviter que Saint-Denis ne devienne une cité administrative déserte le soir. La suppression progressive des 1700 logements insalubres fait aussi l'objet d'une grande attention. Ce réaménagement repose sur 60 mini-projets disséminés dans toute la ville qui ont pour objectif de redynamiser les quartiers éloignés et les cinq centralités périphériques de l'agglomération: le Barachois, la Montagne, la Grande-Chaloupe, le Butor et le Chaudron (Alaman, 1991). La création de zones artisanales et de zones de loisirs accompagne ces projets.

À Fort-de-France, les zones de logements sociaux construits depuis les années 1950 se situent également en périphérie: à l'ouest, Batelière; à l'est, la Cité Dillon et Chateaubœuf (Burac et Calmont, 1992). Les programmes de construction continuent de s'étendre. La ville du Lamentin favorise la même politique de construction de logements sociaux autour du centre-ville, mais aussi à proximité des zones artisanales, des zones industrielles et des centres commerciaux à la sortie de Fort-de-France.

À Pointe-à-Pitre, le centre-ville est délimité par des quartiers très modernes. Une opération d'assainissement lancée à la fin des années 1960 a permis de diminuer l'habitat insalubre et de construire des logements sociaux constituant les quartiers

de l'Assainissement, de Bergevin et de Lauricisque (Goudet, 1973). La commune de Pointe-à-Pitre étant peu étendue, ces nouveaux quartiers débordent sur la commune des Abymes (Grand-Camp et Le Raizet). La nouvelle zone d'activités, la zone franche et les équipements portuaires de Baie-Mahault contribuent à l'extension de l'agglomération de Pointe-à-Pitre. De même, au nord, le nouvel aéroport international étire l'agglomération vers le vieux centre des Abymes. La nouvelle rocade capte déjà de nouvelles zones d'activités.

Depuis les années 1980, les communes les plus dynamiques ont toutes des projets immobiliers, souvent importants, de sorte que la population insulaire est devenue largement urbaine.

DES ÎLES-VILLES

Depuis 1946, le mitage des paysages reste une constante dans les trois îles. Cette périurbanisation pose le problème de la définition de la ville. Une forte densité rurale ne signifie pas la ville s'il n'y a pas de services de type urbain.

Le concept de population urbaine est discutable

Contrairement aux critères géographiques qui définissent une agglomération comme étant une ville dépendant de services centraux, l'Institut National de la Statistique et des Études Économique (INSEE) propose une autre définition: une agglomération est constituée par des constructions avoisinantes, comprenant au moins 50 habitants, disposées de manière à ce qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. À la Réunion, en 1990, seuls 21 % des lieux-dits ont une population inférieure à 2000 habitants. On constate donc qu'une grande partie de la population est agglomérée au sens statistique alors que le paysage n'apparaît pas toujours très urbanisé.

De cette manière, un centre peut être relié aux concentrations secondaires d'habitat par une urbanisation continue le long d'une route. Une agglomération secondaire peut être plus peuplée que le centre-ville. À titre d'exemple, le centre de Saint-Paul, à la Réunion, compte 11 006 habitants en 1990, alors que Saint-Gilles-Hauts, qui dépend de la même commune, totalise 11 839 habitants. Bien évidemment, cette définition n'est pas satisfaisante, mais les découpages qui incluent des portions agglomérées et rurales ne permettent pas une étude plus fine, sauf à la Réunion.

Depuis 1982, l'INSEE utilise dans les DOM (Départements d'Outre-mer) la notion d'unité urbaine. Il s'agit «d'une ou de plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations qui présentent entre elles une continuité et comportent au moins 2000 habitants». Cela permet de généraliser le concept d'urbanisation à un espace plus important et plus cohérent par ses fonctions et ses activités. Les relations pendulaires de travail sont ainsi prises en compte. La masse de la population retenue peut alors conférer un caractère urbain à un paysage qui semble de prime abord rural. Cette ruralité cache en définitive des modes de vie urbains et un équipement dense de services de scolarité ou de santé.

Les unités urbaines peuvent chevaucher plusieurs communes; mais elles correspondent parfois à une seule. À la Réunion, l'unité urbaine de Saint-Pierre, qui comprenait la commune du Tampon en 1982, est divisée en deux depuis 1990: celle du Tampon et celle de Saint-Pierre. Les unités urbaines communales rassemblent souvent le centre et un à deux écarts qui, par leur proximité géographique, constituent un espace urbanisé. Dans certains cas, l'unité urbaine regroupe des communes où les densités sont fortes et forment des conurbations. L'unité urbaine des Abymes comprend ainsi cinq communes — Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier et Sainte-Anne — qui présentent des caractères communs.

L'INSEE dénombre 17 unités urbaines à la Réunion, 16 à la Martinique et 14 en Guadeloupe. Ceci permet une première classification qui prend en compte le nombre d'habitants des différents centres.

Les petites et moyennes villes

Les petites et les moyennes villes constituent les relais entre l'espace rural et les métropoles régionales. Elles sont animées par des acteurs exerçant une influence économique et politique sur les communes rurales avoisinantes.

Elle sont les plus nombreuses à la Réunion et présentent une distribution régulière. Saint-Paul et Saint-Pierre dominent et connaissent une rapide croissance de leur population depuis 1982. Ces deux villes sont suivies d'un groupe homogène de sept communes dont la population est comprise entre 21 000 et 47 500 habitants. Ces villes, situées dans les régions de production de canne comme Saint-André ou Saint-Louis, peuvent aussi avoir une fonction industrialo-portuaire (Le Port) ou de zone résidentielle et de déconcentration d'activités (Le Tampon). Les centres-villes sont denses et possèdent de véritables caractères urbains avec leurs rues principales bordées de commerces et d'administrations. Ces quartiers centraux sont très animés les jours de marché. Le dernier groupe, s'il est considéré comme urbain par sa population communale, se caractérise par la prédominance des caractères ruraux; l'étude des services le confirmera.

Aux Antilles, la primatilité des capitales régionales est évidente. Le Lamentin et Basse-Terre apparaissent comme de faibles centres intermédiaires. En Martinique, Le Lamentin compte 30 028 habitants en 1990. Cette population est en forte progression depuis 1982 (26 337 habitants). Cependant, si l'on ne considère que la population agglomérée au chef-lieu, celle-ci ne s'élevait qu'à 6872 habitants en 1982. Au stade inférieur, six unités urbaines dépassent 10 000 habitants; elles se concentrent au sud de la Martinique, trois à proximité de Fort-de-France et trois sur le littoral Atlantique. Les sept autres villes sont situées dans les régions peu peuplées du sud-ouest et du nord-Atlantique.

En Guadeloupe, Basse-Terre compte 14 000 habitants, soit une faible progression par rapport à 13 400 habitants en 1982. Évacuée en 1976 pendant une année à cause du risque volcanique, cette ville a connu un véritable traumatisme. En 1997, elle reste figée avec un bord de mer constitué de vieux comptoirs. Les investisseurs ont préféré étendre leurs activités dans les zones d'activités de Pointe-à-Pitre. La *conteneurisation*, la zone franche portuaire et aujourd'hui aéroportuaire contribuent

à expliquer le faible poids de cette ville, préfecture de la Guadeloupe. L'unité urbaine correspond à la population agglomérée de Basse-Terre, Saint-Claude, Trois-Rivières, Vieux-Habitants et Baillif. Pour le reste de l'île, six autres unités urbaines sont comprises entre 10 et 20 000 habitants. Elles jouxtent le grand Pointe-à-Pitre. Cinq petites villes apparaissent dans les périphéries moins peuplées de la Côte-Sous-le-Vent et dans les extrémités de la Grande-Terre.

L'île de Saint-Martin a connu une forte progression liée à l'explosion de l'immigration, favorisée par l'essor touristique, et propose un cas atypique de modèle urbain. Sa population est passée de 8000 à 30 000 habitants.

Les capitales insulaires

Les systèmes urbains de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe sont largement dominés par les capitales régionales: Saint-Denis, Fort-de-France et Pointe-à-Pitre.

À la Réunion, Saint-Denis (121 974 habitants) accueille 20 % de la population de l'île et écrase les autres unités urbaines avec 50 000 habitants de plus que l'unité urbaine de Saint-Paul. En fait, si l'on considère les différentes agglomérations qui composent la commune de Saint-Paul, aucune ne dépasse 12 000 habitants. La seconde véritable agglomération est Le Port avec 34 700 habitants, suivie de Saint-Pierre avec 24 000 habitants. De 1954 à 1990, Saint-Denis a connu une augmentation de 189 % (80 000 habitants).

À la Martinique, Fort-de-France domine aussi la hiérarchie urbaine avec 60 648 habitants en 1954 et 101 540 en 1990; sa population a augmenté de 67 % en 40 ans. L'unité urbaine Fort-de-France/Schoelcher compte 120 000 habitants soit 33 % de la population de l'île. L'essor démographique du couple Schoelcher/Fort-de-France a été de 134 % entre 1954 et 1990. Le Lamentin occupe la seconde place avec 30 600 habitants, suivi de Schoelcher et de Sainte-Marie (19 800 habitants chacun).

En Guadeloupe, l'unité urbaine qui regroupe les Abymes (62 600 habitants), Baie-Mahault (15 000 habitants), Gosier (20 700 habitants), Pointe-à-Pitre (26 000 habitants) et Sainte-Anne (17 000 habitants) forme le premier système urbain avec 141 300 habitants (36,5 % de la population), soit une augmentation de plus de 20 000 habitants depuis 1982. Cette unité urbaine connaît la plus forte progression de population. Avec 52 600 habitants, celle de Basse-Terre occupe la seconde place.

Tableau 1 Les villes primatiales en 1990

	population urbaine	population de l'unité urbaine	population insulaire
Saint-Denis	121 974	121 974	596 483
Fort-de-France	100 080	119 905	363 031
Pointe-à-Pitre et Abymes	92 605	141 292	386 988

Source: INSEE

Dans les trois DOM, l'écart entre la première et la seconde agglomération était bien plus faible en 1954 qu'en 1990. Les réseaux urbains étaient donc moins déséquilibrés. Ces phénomènes de macrocéphalie urbaine se sont accélérés depuis la départementalisation.

Seule Fort-de-France occupait en 1954 une position primatiale avec 45 850 habitants de plus que le total communal de Sainte-Marie et du Lamentin. En fait, la différence est plus importante si on ne considère que la population agglomérée et non la totalité de la population communale. Fort-de-France a recueilli dès le début du siècle les populations issues de l'exode rural en provenance du nord; l'éruption de la montagne Pelée en 1902 a accéléré le processus.

**Tableau 2 Le renforcement de la primatialité urbaine entre 1954 et 1990
(écart de population entre la première et la seconde ville)**

	1954	1990
Saint-Denis	13 182	49 345
Fort-de-France	45 854	70 944
Pointe-à-Pitre / Abymes	32 750	74 631

Source: INSEE

Cet essor des capitales insulaires s'explique surtout par la mise à niveau des DOM qui a nécessité le développement des services de base — hôpitaux, écoles, administrations — mais aussi le développement d'infrastructures de transports (ports et aéroports). Les villes dominantes concentrent ces infrastructures et en tirent profit pour asseoir leur primatialité. Enfin, les crises agricoles ont accentué l'exode rural dont une partie a été absorbée par ces grandes villes. Finalement, cette situation avantage largement les activités tertiaires qui bénéficient de l'arrivée conjuguée des fonctionnaires métropolitains et de la main-d'œuvre rurale attirée par la ville.

LE POUVOIR DES VILLES INSULAIRES

La domination des villes sur l'organisation de l'espace s'effectue en partie par le rayonnement de leurs activités administratives, commerciales, de santé ou d'éducation.

LES MÉTHODES UTILISÉES

L'analyse par points ou *score analysis*, utilisée en 1965 par Davies (1966) dans son étude des *service centers* du Pays de Galles, s'adapte relativement bien aux DOM. Nous avons pris en compte les commerces de proximité (boulangeries, épiceries), mais aussi des commerces plus rares (magasins de vêtements, vente de matériel agricole, librairies, grandes surfaces). En y appliquant un coefficient de pondération en fonction du nombre de commerces dans l'île, on obtient l'indice fonctionnel commercial. Si on opère le même calcul pour les services administratifs,

bancaires, de santé, d'éducation, de loisirs, on obtient alors l'indice fonctionnel global.

La possibilité de comptabiliser les différents commerces et services des 92 centres insulaires, non plus en valeur absolue mais en valeur relative, est le principal intérêt de cette méthode. L'indice fonctionnel permet alors d'évaluer l'importance de chaque agglomération et donne son rang de manière pondérée. Les villes dotées de services peu répandus comme une librairie ou une maternité, sont avantagées lors du calcul par rapport aux petits centres. En effet, l'indice fonctionnel d'une épicerie sera moins élevé que celui d'une grande surface. Cependant, en reprenant la méthode de Davies, nous sous-estimons les commerces de gros, de demi-gros, les grandes surfaces de meubles et d'électroménagers qui connaissent un essor remarquable depuis moins de 10 ans. L'analyse par points permet néanmoins de comprendre la hiérarchie urbaine des îles et d'en dégager les principaux pôles de pouvoir tertiaire.

LA HIÉRARCHIE DE L'APPAREIL TERTIAIRE

Cinq types de centralités tertiaires ont été définis suivant la terminologie en vigueur dans la géographie des réseaux urbains (Beaujeu-Garnier et Chabot, 1964: 442). Il s'agit du village élémentaire qui possède un très petit nombre de services, souvent réduits à un bureau de poste et à une école primaire. Le bourg-centre est mieux équipé; un bureau de banque, un médecin peuvent compléter les services élémentaires. Les villes de relations accueillent les premiers services de direction (le collège, le bureau de l'Agence Nationale pour l'Emploi, un dispensaire) et font le relais avec les villes de sous-région qui abritent souvent les antennes dédoublées des administrations de l'État ou des collectivités territoriales. L'ensemble de la hiérarchie est dominé par les capitales insulaires.

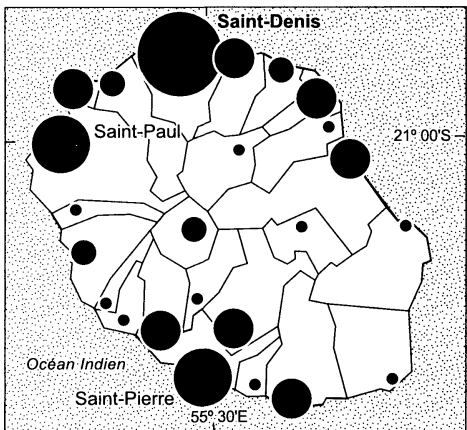
À la Réunion, l'indice fonctionnel des activités tertiaires confirme le poids de Saint-Denis. Les commerces y sont les plus nombreux, les plus spécialisés, les plus grands. Les directions d'administration, de banques, les services spécialisés assurent cette prédominance. Saint-Paul et Saint-Pierre, les deux villes historiques, arrivent ensuite. La station balnéaire de Saint-Gilles renforce la commune de Saint-Paul car elle dispose d'un important appareil commercial et de services administratifs de base liés à l'activité touristique. Le Tampon, Saint-André, Saint-Louis, Le Port et Saint-Benoît sont bien placées et proposent un bon équipement commercial ainsi que les services attachés à ce niveau de population (figure 1).

On peut ainsi individualiser deux espaces forts. Un premier ensemble tertiaire apparaît autour de Saint-Denis, Le Port, Saint-Paul. Il regroupe les commerces rares et la plupart des supermarchés. Saint-Louis, Saint-Pierre et Le Tampon forment le second groupe. Saint-Pierre doit son indice tertiaire élevé à la présence de nombreux supermarchés et aux services administratifs qui entourent une sous-préfecture.

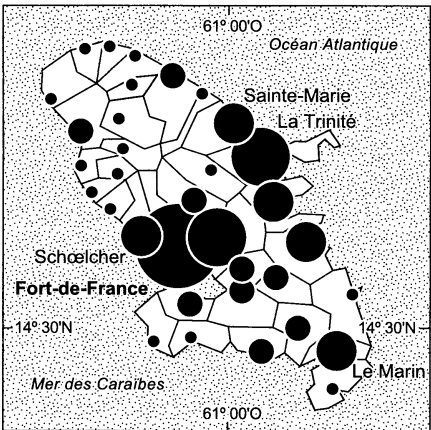
Saint-André et Saint-Benoît restent des centres de services, actifs mais isolés. Les communes du sud-est sont les moins bien équipées. Cilaos et Salazie possèdent un appareil commercial qui s'explique par l'activité touristique et leur isolement relatif; il est nécessaire pour leurs habitants de disposer d'une pharmacie, d'une librairie, de salons de coiffure et d'autres services rares sous peine de voir l'exode rural s'accroître.

Figure 1 Hiérarchie fonctionnelle des centres en 1992

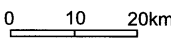
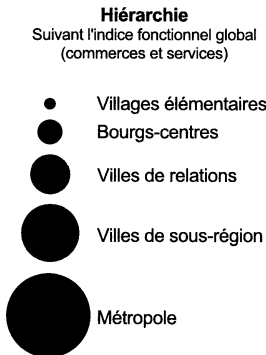
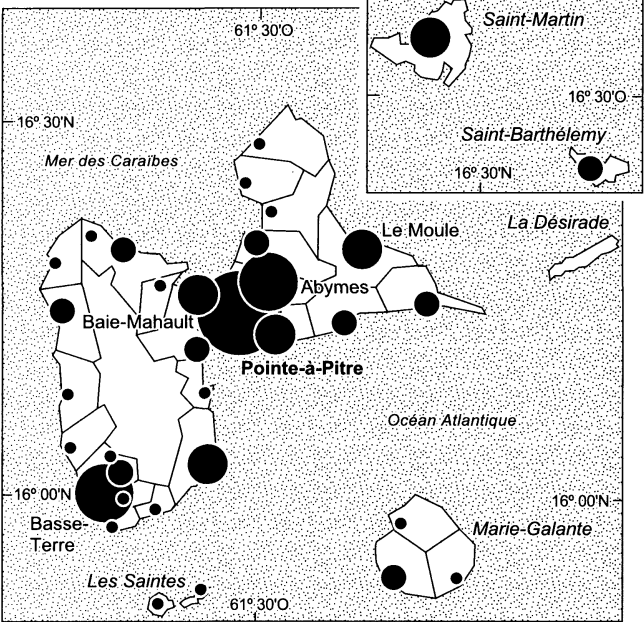
La Réunion



La Martinique



La Guadeloupe et ses dépendances



Source: Desse

La Réunion est donc partagée entre deux centralités tertiaires, Saint-Denis et Saint-Pierre. Les communes proches renforcent leur dynamisme.

À la Martinique, Fort-de-France est la capitale régionale incontestée. Les villes de relations, Le Lamentin et La Trinité, sont le support d'un axe actif central qui se dessine de Schoelcher à Sainte-Marie, englobant la commune du François. L'indice fonctionnel commercial du Lamentin est sous-évalué, puisque la méthode de Davies n'opère pas la distinction entre un petit commerce d'électroménagers et une grande surface spécialisée dans ce domaine. Or la zone commerciale du Lamentin regroupe des concessionnaires automobiles, des jardineries, des grands magasins de meubles ou d'électroménagers.

Au sud de cet axe fort, Ducos et Rivière-Salée ont développé les zones artisanales et profitent de leur proximité de Fort-de-France. Cependant Ducos, Rivière-Salée et Sainte-Luce restent de véritables bourgs-dortoirs et n'offrent pas les services sociaux et administratifs souhaitables à leur nombreuse population. Les communes touristiques du sud — Trois-Îlets, Sainte-Luce, Le Marin, Sainte-Anne — possèdent les services indispensables à leur économie balnéaire et touristique. Ces bourgs-centres demeurent sous le contrôle de Fort-de-France pour les services supérieurs qui y sont très faiblement représentés, en dehors du Marin, ville sous-préfecture du sud.

La domination de Fort-de-France maintient tout le nord agricole à l'écart des services principaux. Gros-Morne, Sainte-Marie et La Trinité sont bien pourvus en commerces. Saint-Pierre rayonne très faiblement sur le Nord-Caraïbe. Ainsi l'hégémonie urbaine de la capitale régionale apparaît très fortement. On peut facilement opposer un Nord composé de petites centralités qui périclitent à un Sud actif qui présente de bons indices fonctionnels.

En Guadeloupe, Pointe-à-Pitre et Abymes possèdent les indices fonctionnels commerciaux les plus élevés et constituent, avec Baie-Mahault et Gosier, le premier centre commercial. La prédominance administrative de Pointe-à-Pitre est moins affirmée, car les services et les hautes fonctions se partagent entre Basse-Terre, la préfecture, et Pointe-à-Pitre, la sous-préfecture. De plus, le territoire communal est très limité; les locaux de vente et les services administratifs sont souvent dédoublés dans la commune des Abymes. Baie-Mahault devient un des principaux centres commerciaux, même si cette tendance est sous-estimée. En effet, les zones artisanales et commerciales les plus importantes de la Guadeloupe se situent à proximité du port autonome de Jarry dans la commune de Baie-Mahault. Toutefois, dans son ensemble, l'aire pontoise commande largement la Guadeloupe. Des villes de relations prolongent cette aire tertiaire. Les services commerciaux sont renforcés par la fonction touristique marquée de Sainte-Anne, Saint-François, Le Moule et Sainte-Rose.

Une autre structure dynamique apparaît entre Basse-Terre et Capesterre-Belle-Eau. Cependant, seuls ces deux pôles ont des services administratifs développés. Dans ce domaine, la ville de Basse-Terre, qui est la préfecture, marque le pas. Le reste de la Basse-Terre et le nord de la Grande-Terre ne comprennent que des villages élémentaires. Pointe-Noire, Sainte-Rose, Petit-Bourg ont les indices les plus faibles des bourgs-centres.

Sur la Côte-Sous-le-Vent et dans les îles du sud (la Désirade, les Saintes et Marie-Galante), il n'y a que de toutes petites centralités commerciales. Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont adaptées au développement touristique intensif, réactivé depuis 1986 par les lois touchant la défiscalisation. Elles disposent par conséquent d'équipements de qualité et de services relativement rares (grandes surfaces, banques).

On retrouve donc dans les trois cas la même hiérarchie urbaine constituée de 10 villages élémentaires à la Réunion, 17 en Guadeloupe et 17 à la Martinique. Le classement d'après l'indice fonctionnel global est plus homogène à la Réunion qu'aux Antilles; cela est sans doute lié à une population plus nombreuse nécessitant davantage de services.

Tableau 3 Typologie des hiérarchies urbaines

	Réunion	Martinique	Guadeloupe
métropole	1	1	1
villes de sous-région	2	2	2
villes de relations	7	5	5
bourgs-centres	4	9	9
villages élémentaires	10	17	17

DES ÎLES POLARISÉES

En analysant les zones d'influence, on arrive à mieux cerner la domination des acteurs insulaires sur l'espace, ainsi que leur capacité à l'organiser. Seuls les niveaux urbains supérieurs sont en mesure de générer en propre des richesses à l'origine de ces flux de relations. Pour s'en rendre compte, il suffit d'analyser les zones d'influence des grandes surfaces et des banques et les champs d'attraction des pôles secondaires et des métropoles insulaires qui accueillent les acteurs les plus dynamiques.

LES GRANDES SURFACES ET LES BANQUES MARQUENT LE POUVOIR URBAIN

Les zones d'influence des grandes surfaces

L'essor des grandes surfaces est relativement récent dans les DOM et caractérise les années 1980. Il correspond à une mutation des sociétés locales, dont les modes de consommation sont calqués sur le modèle de la France métropolitaine. Les habitudes d'achats alimentaires ne se limitent donc plus aux commerces et au marché hebdomadaire du bourg-centre. Ces grandes surfaces se situent en périphérie des centres urbains les plus dynamiques, évitent la congestion des

hypercentres et sont plus accessibles pour la clientèle. Les vastes stationnements, les galeries marchandes, les services multiples qui sont proposés en font parfois des centralités dédoublées des centres-villes. Les hyper et supermarchés captent par conséquent leur clientèle sur des champs commerciaux étendus.

À la Réunion, on assiste depuis 1983 à la multiplication des grandes surfaces. D'après les résultats de l'INSEE, les hyper et supermarchés ne polarisent, en 1983, que les consommateurs des communes limitrophes. Cela signifie que les commerces de détail et de proximité approvisionnent encore largement les ruraux. Saint-Denis, Saint-André et Saint-Benoît rayonnent sur un nombre restreint de communes. Au sud, Saint-Louis et Saint-Pierre se partagent la clientèle.

En 1992, les grandes surfaces les plus importantes étendent leurs zones d'influence et on retrouve la bipolarisation qui oppose Saint-Denis à Saint-Pierre (figure 2). Les neuf autres centres qui disposent de grands magasins peuvent aussi avoir un champ commercial étendu (Saint-Benoît et Saint-Paul). Cependant la hiérarchie commerciale est plus marquée; Saint-Louis, Saint-Joseph et Saint-Leu ne possèdent que des supermarchés de taille modeste et ne peuvent rivaliser avec les huit supermarchés et les deux hypermarchés de Saint-Denis. De même, Saint-Pierre regroupe un hypermarché et sept supermarchés.

Cette distinction entre les différentes aires d'influence est le signe de la hiérarchie qui existe entre les différents acteurs. Les commerçants insulaires, souvent d'origine chinoise, qui détiennent les supermarchés des communes, jouent un rôle plus faible que les grandes centrales d'achats métropolitaines et antillaises implantées dans les deux principales villes. À la Martinique, les différentes analyses montrent qu'en 1988, Fort-de-France étend sa zone d'influence commerciale à l'ensemble de l'île. Seules les communes disposant de grandes surfaces échappent à son influence. En 1992, la déconcentration de l'hypercentre entre Schoelcher et surtout Le Lamentin, fait apparaître des pôles secondaires. C'est le signe du renouveau des acteurs créoles dans la vie économique de l'île.

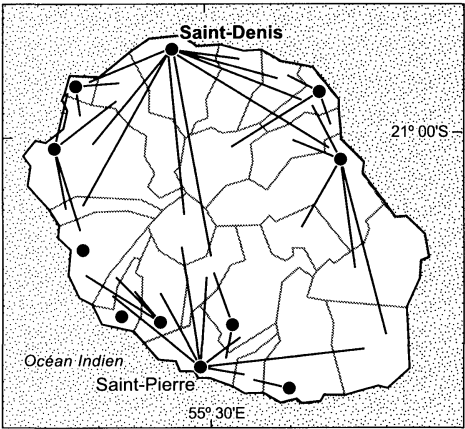
La Trinité occupe une place importante pour le centre-est. Le nord de la Martinique est entièrement polarisé par les quatre hypermarchés et 12 supermarchés de Schoelcher, Fort-de-France, Le Lamentin et La Trinité. Les communes du sud-ouest — Rivière-Salée, Trois-Îlets, Anses-d'Arlets, Diamant et Sainte-Luce — sont également dans la zone d'influence directe du Lamentin et de Fort-de-France.

En Guadeloupe, on retrouve en 1988 un découpage entre les deux aires d'influence de Pointe-à-Pitre—Abymes et Basse-Terre (figure 2). En 1992, la région pontoise a renforcé son équipement et compte 14 supermarchés et deux hypermarchés contre quatre supermarchés à Basse-Terre. Ainsi le rayonnement des grandes surfaces de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Gosier et Abymes s'étend à l'île entière.

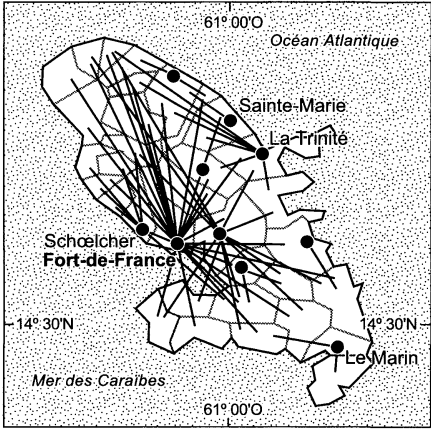
On assiste, dans les trois cas, à une simplification des zones d'influence et à une diminution des champs d'attraction commerciale de petite échelle. L'île fonctionne comme un espace dominé, dépendant de son centre qui héberge les principaux grands magasins alimentaires et dont l'influence se fait désormais sentir sur l'ensemble du territoire insulaire.

Figure 2 Les zones d'influence des hyper et supermarchés en 1992

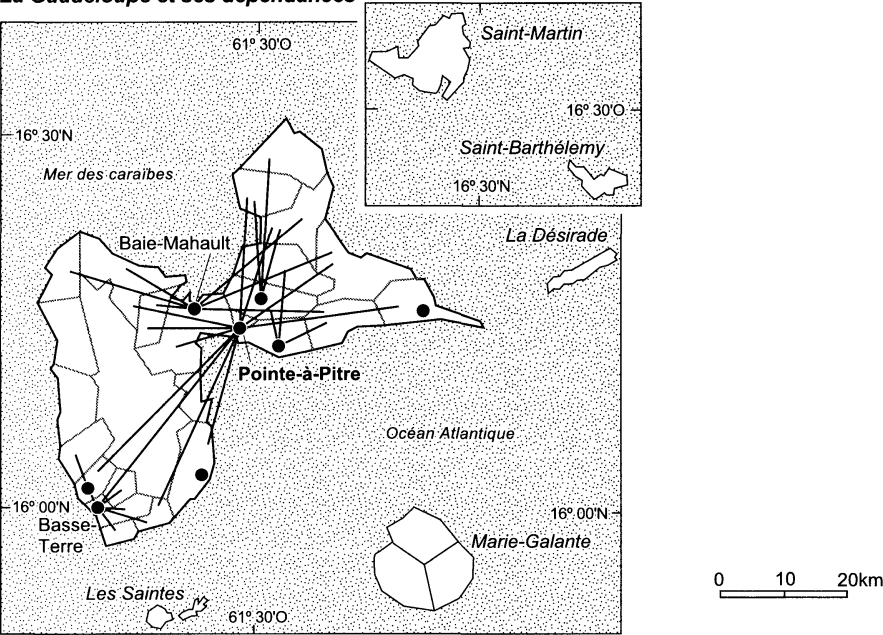
La Réunion



La Martinique



La Guadeloupe et ses dépendances



Source: Desse

Les zones d'influence bancaire

La polarisation financière et le contrôle de la circulation de l'argent exprime bien, en économie libérale ou semi-libérale, le rôle des villes et leur commandement sur la vie économique et sur l'organisation de l'espace.

Le pouvoir bancaire reste cependant difficile à appréhender puisque son organisation est très hiérarchisée, suivant des organigrammes variables selon les banques mais que l'on peut ramener à des niveaux de compétence et de dépendance communs. Une agence-mère ou succursale est plus significative d'un pouvoir de direction qu'une agence de quartier ou qu'un guichet temporaire. On ne peut pas, en effet, comparer un guichet d'un quartier ou d'un petit bourg qui ne connaît qu'une pointe d'affluence à la fin de chaque mois pour retirer la paie en argent liquide, avec la succursale qui accueille les commerçants et les responsables financiers des administrations des grandes villes. Enfin les sièges sociaux, donneurs d'ordres, s'ils restent à l'écart du grand public, disposent d'un pouvoir de décision indéniable.

Dans les trois cas, les capitales insulaires exercent un rôle dominant et rayonnent sur toute l'île puisqu'elles abritent les agences-mères dépendantes des banques métropolitaines. Les villes qui jouxtent les capitales insulaires (Le Lamentin et Schoelcher à la Martinique, Abymes et Baie-Mahault en Guadeloupe) et les deux centres historiques Saint-Paul et Saint-Pierre à la Réunion occupent le second niveau. Les différentes sociétés bancaires y sont installées.

Le troisième niveau est composé des villes bien implantées dans des espaces ruraux même si, aujourd'hui, l'agriculture n'occupe plus la première place. Il s'agit des communes contrôlant les pays cannières et les régions bananières. On retrouve aussi dans ce groupe les villes qui profitent de la dynamique des centres insulaires, parfois des villes-dortoirs. À ce niveau, les zones d'influence des guichets bancaires demeurent peu étendues et ne dépassent guère la commune voisine. La Guadeloupe présente une singularité puisque les îles de l'archipel (Saint-Martin, Saint-Barthélémy, Grand-bourg de Marie-Galante) entrent dans cette catégorie. Cela s'explique par leur isolement relatif, leur économie à dominante touristique pour les deux premières, et le choix volontariste d'être à la hauteur de leur image de paradis fiscaux.

Enfin viennent les communes trop proches des hypercentres pour connaître la nécessité d'un équipement important (Sainte-Marie à la Réunion, Ducos à la Martinique), les communes rurales en déclin (Bras-Panon, Petite-Île à la Réunion; le Carbet, Basse-Pointe, Saint-Esprit et Saint-Pierre à la Martinique; Anse-Bertrand, Petit-Bourg, Trois-Rivières en Guadeloupe) et les communes au tourisme hôtelier (Trois-Îlets à la Martinique, Sainte-Anne en Guadeloupe).

L'étude du pouvoir bancaire confirme bien l'emprise des villes, et essentiellement des capitales insulaires, sur l'ensemble des îles. Les villes moyennes peuvent-elles organiser l'espace dans les autres secteurs d'activité commerciale et de services?

LE RELATIF POUVOIR D'ORGANISATION DES VILLES SECONDAIRES

Il s'agit ici de mesurer les zones d'influence des villes de sous-région et des villes de relations afin de mieux cerner le pouvoir de leurs acteurs économiques et politiques. Il faut pour cela traiter simultanément l'influence commerciale, administrative et hospitalière, entre autres.

En 1992, nous avons réalisé une enquête auprès des maires sur les habitudes d'achats et de consommation de services dans les 92 communes des trois îles. Le protocole d'enquête a été réalisé d'après la méthode Piatier (1968: 559). La liste des services est variée et concerne principalement les services commerciaux, administratifs et hospitaliers. Les questions posées permettent de connaître la périodicité de fréquentation respective des services communaux et ceux des autres communes. Une pondération est indispensable pour quantifier la fréquence de ces déplacements: ainsi, 5 points ont été attribués au centre cité «le plus souvent», 3 points au centre cité «quelquefois» et 1 point à celui mentionné «exceptionnellement».

Le coefficient d'attraction de chaque centre se calcule en établissant le pourcentage des points qui lui sont attribués dans une commune donnée. Cette méthode permet de faire ressortir les différentes centralités isolées ou agglomérées aux unités urbaines et de comprendre les fonctions résidentielles, commerciales et portuaires de chacune. Bien sûr, le grand Fort-de-France est une unité géographique fonctionnelle, mais dans le détail Le Lamentin, spécialisé dans les activités commerciales, ne peut être comparé à l'hypercentre Fort-de-France où sont concentrés les véritables pouvoirs de décision. De manière plus atténuée, la commune des Abymes participe au grand Pointe-à-Pitre, mais en diffère par les services proposés.

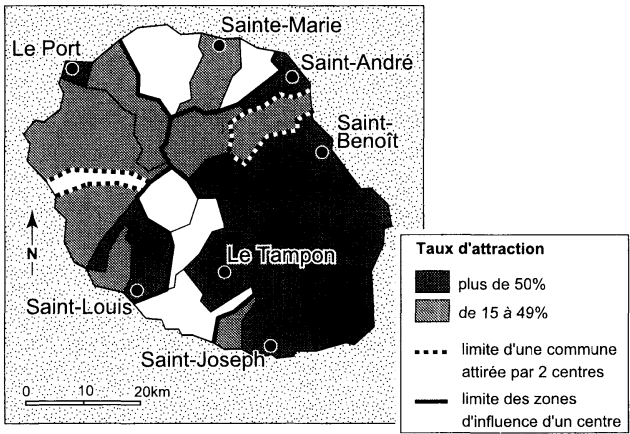
Si, dans un premier temps, on exclut de l'analyse les métropoles insulaires, quelles sont au niveau inférieur les villes les plus dynamiques?

À la Réunion, la commune de Saint-Pierre domine le sud de l'île et attire 12 communes. Son champ spatial est homogène et s'étend de Trois-Bassins à Saint-Philippe. On distingue une auréole de communes qui jouxtent le pôle et qui ont des taux d'attraction compris entre 20 et 49 %. Enfin, en périphérie, quatre communes connaissent des taux plus faibles (figure 3). La même structure apparaît autour de Saint-Paul qui attire les cinq communes de la Côte-sous-le-vent de Saint-Leu à la Possession. L'île de la Réunion est divisée en trois sous-systèmes qui limitent la suprématie de Saint-Denis. Cela explique par exemple que les habitants de la Possession se tournent davantage vers Le Port et Saint-Paul et paraissent moins attirés par Saint-Denis.

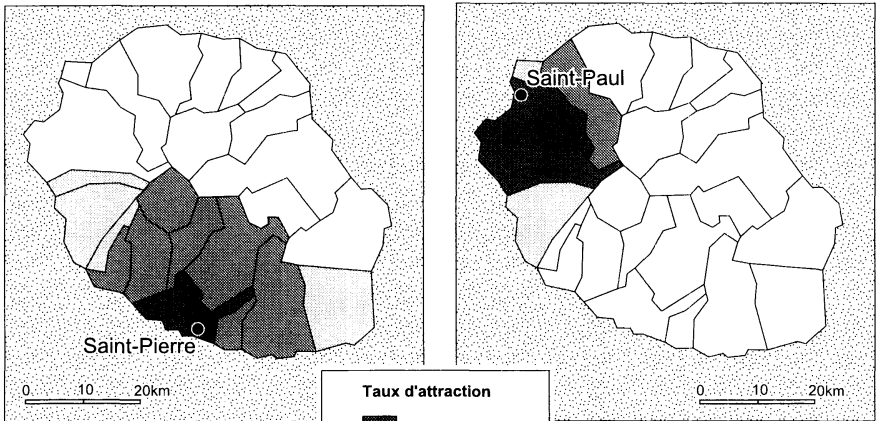
Les zones d'attraction des villes de relations sont relativement vastes, ce qui s'explique par la présence des services retenus par l'enquête. À l'extrême sud-est, Saint-Benoît et Saint-Joseph polarisent à plus de 50 % les populations de Sainte-Rose et de Saint-Philippe. Saint-André capte 30 % des habitudes d'achats des habitants de Salazie. Saint-Louis et Le Port rayonnent sur trois ou quatre communes, mais de manière plus ténue.

Figure 3 Les zones d'attraction à la Réunion en 1992

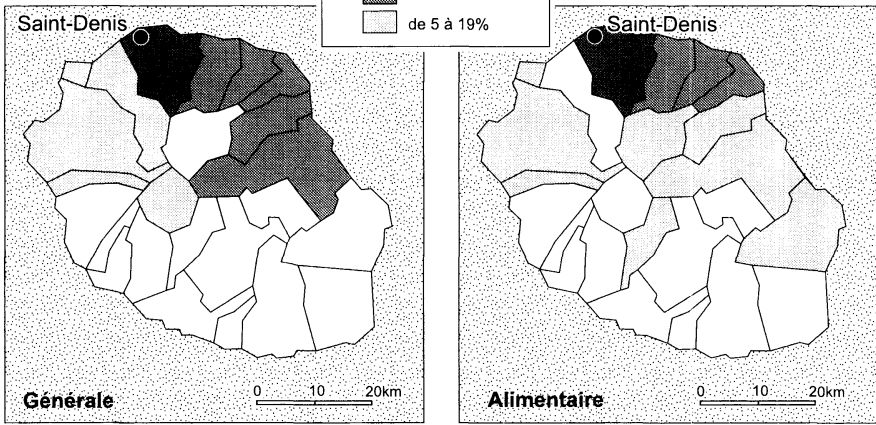
pour les villes de relations



pour les villes de sous-région



pour Saint-Denis



Source: Desse

Les activités commerciales et administratives de Saint-Denis n'arrivent donc pas à couvrir l'ensemble de la Réunion. La forme de l'île, et les massifs volcaniques centraux empêchent également un déplacement aisé des communes du sud de l'île vers le nord. Par ces différentes caractéristiques, le système réunionnais des zones d'influence s'oppose au système martiniquais.

À la Martinique, la commune du Lamentin tend à conforter son influence sur le sud (figure 4). La présence des deux hypermarchés et des trois supermarchés, ainsi que les zones d'activité commerciale, renforcent son pouvoir attractif de Saint-Joseph à Rivière-Salée. Les communes périurbaines traversées par la voie express Fort-de-France/Le Marin sont également attirées par les zones d'activité commerciale du Lamentin. Les communes du sud, peu peuplées, qui connaissent un déclin agricole et ne doivent leur dynamisme qu'aux pôles touristiques (Le Diamant et la Pointe du Bout aux Trois-Îlets), sont aussi entraînées vers Le Lamentin. Les embouteillages qui encombrant Fort-de-France rebutent les Martiniquais du sud. La «Galleria», un hypermarché récent entouré d'une galerie marchande de bon niveau, s'est équipée d'un centre de services médicaux et juridiques qui répond bien d'une part à la déconcentration de l'hypercentre, et d'autre part à l'envie de drainer une clientèle qui désire éviter les ralentissements routiers.

La Trinité polarise le Nord-Atlantique. Son hypermarché et son pouvoir bancaire en font l'étape intermédiaire entre les petites communes rurales et Fort-de-France. Ici aussi les embouteillages de Fort-de-France apparaissent souvent dans les questionnaires comme une des raisons de l'attraction de La Trinité. La présence de la route joignant Saint-Pierre à La Trinité explique d'ailleurs la préférence des habitants de la commune de Fond-Saint-Denis pour La Trinité en ce qui a trait aux services et achats exceptionnels.

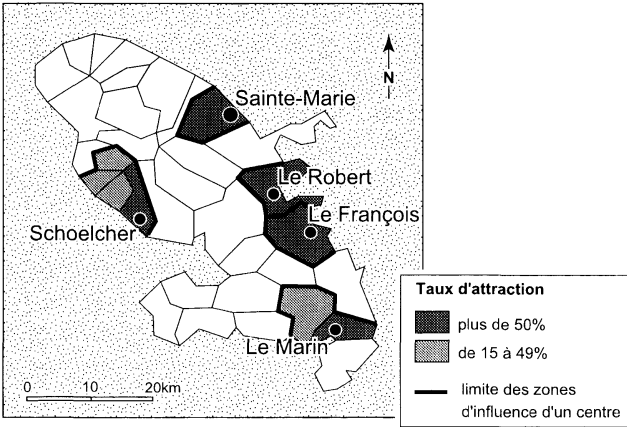
Les zones d'attraction des villes de relations restent de faible envergure et se limitent à la commune même pour Sainte-Marie, Le Robert et Le François. Schoelcher attire les communes limitrophes sans avoir le même pouvoir polarisant que Le Lamentin. Seule la commune du Marin remplit son rôle de ville de relations et entraîne Rivière-Pilote et Sainte-Anne dans son sillage.

En définitive, Fort-de-France domine le champ insulaire. Les deux villes de sous-région remplissent leur rôle intermédiaire et polarisent deux sous-systèmes régionaux homogènes. Au niveau inférieur, les villes de relations ne dépassent guère leur propre territoire communal. Enfin, on remarque l'absence de ville-relais au nord de la Martinique.

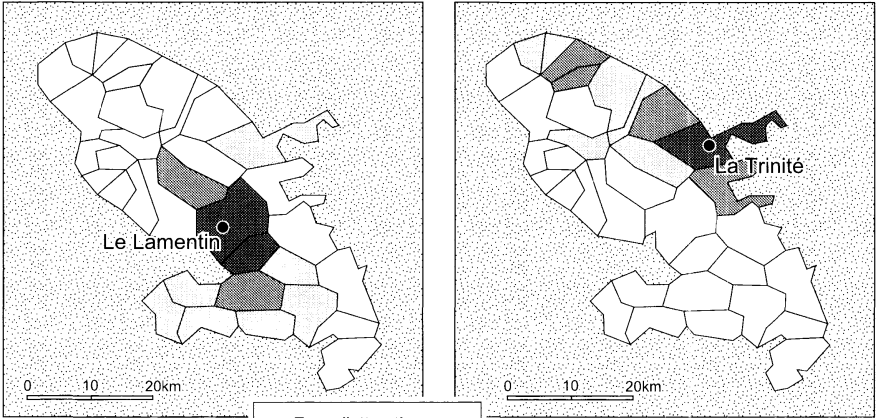
En Guadeloupe, la commune des Abymes, à proximité de Pointe-à-Pitre, rayonne sur la Grande-Terre de manière homogène (figure 5). Cependant son pouvoir d'attraction, en ce qui concerne les achats alimentaires, est faible: 5,3 % au Lamentin, 5,4 % à Baie-Mahault, 6 % à Sainte-Anne. Finalement, les Abymes ne freine guère l'attraction de l'hypercentre pontois pour les services de décision. En ce sens, elle se distingue mal de Pointe-à-Pitre. Le voisinage d'une ville de sous-région et d'une métropole insulaire rappelle le binôme Fort-de-France/Lamentin.

Figure 4 Les zones d'attraction à la Martinique en 1992

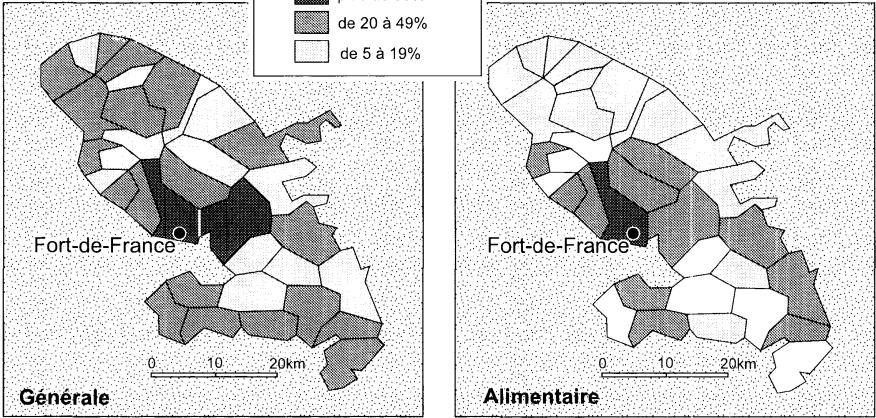
pour les villes de relations



pour les villes de sous-région



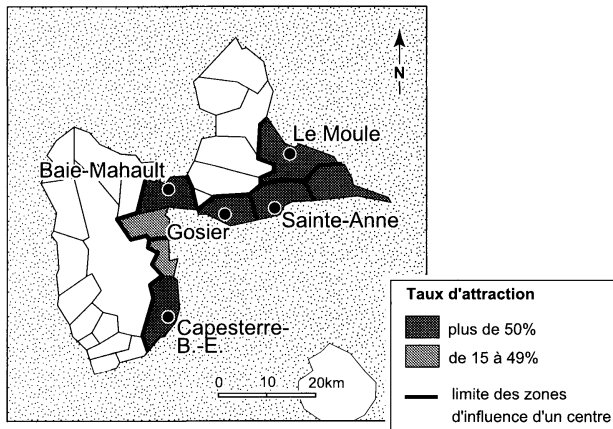
pour Fort-de-France



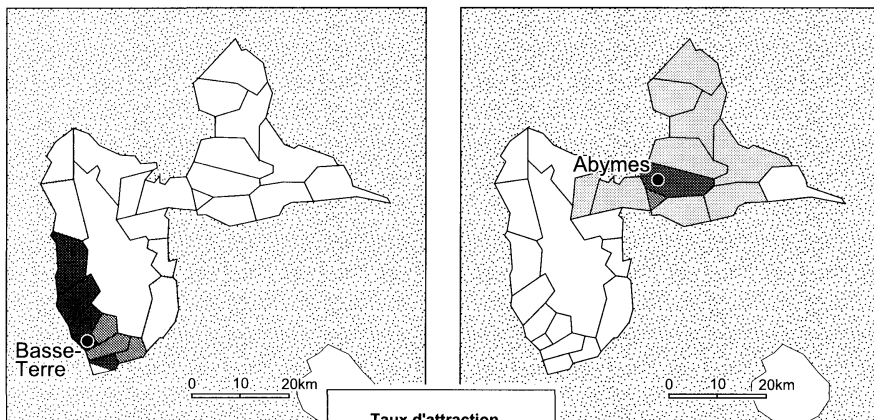
Source: Desse

Figure 5 Les zones d'attraction en Guadeloupe en 1992

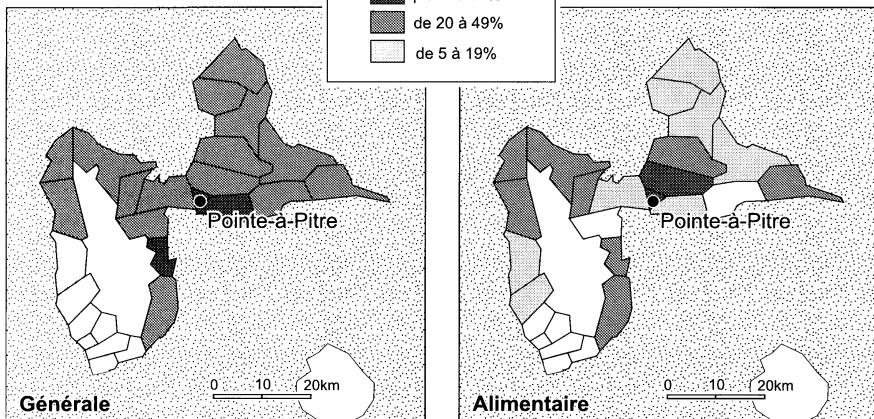
pour les villes de relations



pour les villes de sous-région



pour Pointe-à-Pitre



Source: Desse

Basse-Terre exerce un pouvoir d'attraction plus fort: cinq communes y effectuent plus de 50 % des achats et de fréquentation des services. Vieux-Fort est même attiré à 90 %. La Côte-Sous-le-Vent est entièrement concernée par cette attraction même si le nord, avec Pointe-Noire et Deshaies, se tourne davantage vers Pointe-à-Pitre. L'attraction de Basse-Terre reste cependant limitée depuis l'évacuation de 1976.

L'aire d'influence des villes de relations ne dépasse guère le territoire communal. Les petites villes n'insufflent pas d'élan aux communes périphériques et ne jouent pas le rôle de centralité intermédiaire entre la commune enclavée et Pointe-à-Pitre. Leur attraction est d'autant plus limitée qu'elles jouxtent les hiérarchies urbaines les plus élevées.

Les zones d'influence des villes insulaires ne dépassent guère une ou deux communes. Seules les capitales historiques émergent du lot, ainsi que quelques villes qui dominent un espace agricole actif ou qui développent le tourisme. Cependant les villes les plus dynamiques demeurent à proximité des villes dominantes.

LES CAPITALES INSULAIRES COMMANDENT L'ESPACE

Villes primatiales par leur population, Saint-Denis, Fort-de-France et Pointe-à-Pitre occupent aussi la première place dans la hiérarchie urbaine. Si, dès les années 1920, elles sont de véritables «capitales» insulaires et accueillent le trop-plein des campagnes, leur domination est limitée par les difficultés de transport. À l'époque, les villes de relations, souvent sous-préfectures, sont des relais indispensables entre les plantations, les bourgades et les capitales insulaires. S'y rendre demeure une expédition rendue nécessaire par l'entrée au collège ou un achat important.

Depuis 1946, les capitales régionales exercent un pouvoir d'attraction croissant; à témoin, l'augmentation des flux de travail et d'échanges en leur faveur. Si leur domination hospitalière et universitaire est incontestable, parce qu'obligée à l'échelle insulaire, leur emprise sur des champs plus vastes et cohérents est-elle réelle, pour les achats alimentaires comme pour la fréquentation des services?

La zone d'influence générale de Saint-Denis s'étend, en 1992, sur les communes les plus peuplées et les plus actives de l'île (figure 3). L'influence de Saint-Denis couvre 15 communes sur 24. Elle s'accroît depuis l'enquête réalisée dans les années 1980 par Lefèvre (1987) avec la même méthode Piatier. Cilaos, Entre-Deux et Trois-Bassins se partagent entre Saint-Pierre et Saint-Denis. L'attraction de Saint-Pierre demeure cependant la plus forte. Saint-Denis n'attire pas les 15 communes de manière homogène, celles de l'Est — Sainte-Marie, Sainte-Suzanne et Saint-André — le sont davantage. Trois-Bassins, Bras-Panon, Saint-Benoît et Sainte-Rose appartiennent à la zone d'influence la plus lointaine correspondant aux achats occasionnels.

La présence en force des super et hypermarchés (au nombre de 10 pour un total de 46 sur l'île) fait en sorte que la zone d'attraction de Saint-Denis soit très vaste.

Ainsi Saint-Denis entraîne le nord de l'île, qui est aussi la région la plus riche et la plus densément peuplée. Le sud reste traditionnellement tourné vers Saint-Pierre. Les acteurs économiques y sont moins puissants. Si le champ commercial et administratif de Saint-Pierre est étendu, les communes sont néanmoins peu peuplées.

Fort-de-France déploie son champ d'influence sur l'ensemble de la Martinique (figure 4). Le Lamentin, qui jouxte la commune, est la plus attirée par la capitale insulaire. Cette ville de sous-région participe à l'activité commerciale et artisanale de Fort-de-France en accueillant depuis 20 ans les décentralisations d'activités de l'hypercentre congestionné. Les relations entre les deux communes sont étroites.

Les communes moyennement dépendantes des services et des commerces touchent Fort-de-France et en sont les communes d'ortois. C'est le cas de Saint-Joseph, de Schoelcher et de Case-Pilote. Le second groupe de communes moyennement attirées par Fort-de-France est localisé en périphérie; le continuum spatial est rompu. Les communes qui ne connaissent qu'une attraction pour les achats et les services exceptionnels se situent à proximité de pôles secondaires actifs.

La zone d'attraction alimentaire permet de mieux identifier les communes d'ortois périphériques. Il s'agit de Belle-Fontaine, de Case-Pilote, de Saint-Joseph, de Gros-Morne et du Lamentin, qui sont sous-équipées en commerces alimentaires et où les habitudes d'achats des néoruraux privilégient les grandes surfaces.

Toute une partie du sud de l'île demeure à l'écart de l'attraction de Fort-de-France. Cela s'explique par la présence dans la ville même, ou dans la commune voisine, de grandes surfaces; c'est le cas de Sainte-Anne et du Marin. C'est aussi vrai pour les habitants de Rivière-Salée qui peuvent se rendre à Ducos ou au Lamentin. Il en est de même des communes du Nord-Caraïbe qui sont attirées par Schoelcher et qui disposent des commerces suffisant à leurs besoins.

Les acteurs socioéconomiques békés et métropolitains, ainsi que les acteurs politiques de Fort-de-France, exercent un contrôle sur l'ensemble de la Martinique. Pratiquement toutes les communes sont attirées par la capitale pour les achats comme pour la fréquentation des autres types de services. En cela la situation martiniquaise se démarque de la bipolarité réunionnaise. Seules les régions périurbaines situées au sud de Fort-de-France commencent à générer leur propre dynamisme. Cela correspond à une certaine délocalisation des activités de l'hypercentre vers ces communes.

À la différence de Saint-Denis et de Fort-de-France, Pointe-à-Pitre n'est pas la préfecture de la Guadeloupe et ne dispose que des administrations décentralisées. C'est aussi une petite ville avec quelque 20 000 habitants, en raison de l'étroitesse du territoire communal. Cependant, Pointe-à-Pitre accueille les acteurs les plus actifs et demeure l'hypercentre de l'île, surtout si on considère le couple Pointe-à-Pitre/Abymes.

Seule les communes du sud de la Basse-Terre ne participent pas à l'attraction pontoise. Les commerces et services de Pointe-à-Pitre polarisent de manière forte et homogène toute la Grande-Terre: entre 20 et 49 % des habitants de cette région y ont recours. Il en est de même du nord de la Basse-Terre. Cela tient d'une part à la faiblesse des services proposés à Goyave, Deshaies ou Anse-Bertrand, et d'autre part à la faible attractivité des villes périphériques comme Pointe-Noire, Le Moule ou Port-Louis. Enfin, la situation géographique centrale renforce la convergence des activités.

La zone d'attraction alimentaire de Pointe-à-Pitre correspond à la zone d'attraction générale (figure 5). Toutefois, la polarisation est plus ténue en Grande-Terre puisque les six grandes surfaces des Abymes et les quatre de Gosier drainent un grand nombre d'acheteurs. Au contraire, les habitants du nord de la Côte-Sous-le-Vent, privés de supermarchés, effectuent entre 20 et 49 % de leurs achats à Pointe-à-Pitre. Cependant cette clientèle est de plus en plus séduite par les grandes surfaces de Baie-Mahault.

Nous n'avons pas pris en compte les îles qui échappent à ce type d'enquête puisqu'il y a rupture spatiale. Les liaisons maritimes sont fondamentales. La Désirade et Marie-Galante sont davantage tournées vers Pointe-à-Pitre, les Saintes vers Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. D'après notre enquête de 1992, Saint-Martin fait affaire à 7,5 % avec la partie hollandaise, à 3 % avec Porto-Rico, à 1 % avec les États-Unis, à 4,6 % avec la Guadeloupe et à 1,5 % avec la France. Le reste des achats s'effectue dans l'île.

La domination de Pointe-à-Pitre se rattache davantage au modèle martiniquais, surtout si on ajoute la commune des Abymes qui accueille les grandes surfaces et les administrations décentralisées (la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, l'Office National des Forêts, l'Hôtel des Impôts, la Trésorerie Principale, les Douanes, la Direction de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, le service régional de la police judiciaire, France Telecom et l'Inspection du Travail). Basse-Terre, qui est la préfecture et dont l'économie demeure aux mains des Créoles, domine les communes avoisinantes sans pour autant gérer un vaste espace comme le fait Saint-Pierre à la Réunion.

La petite taille de ces espaces insulaires renforce la primatialité et le pouvoir des villes dominantes qui ne sont pas contrebalancés par des résistances locales, une économie rurale forte et des villes moyennes dynamiques. De cette manière, l'organisation spatiale, fruit du pouvoir des acteurs, se rapproche fortement de celle des régions métropolitaines. C'est sans doute un signe concret de la dépendance et de la départementalisation qui, en développant les infrastructures de mise à niveau, a réitéré les mêmes dynamiques spatiales qu'en métropole, avec ses centres et ses périphéries.

CONCLUSION

Cinquante ans après la départementalisation, on constate que les espaces insulaires de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion se sont tournés vers les littoraux et les villes, proposant ainsi des dynamiques urbaines similaires à celles de la France métropolitaine.

Dans les trois îles, la concentration de la population est telle que le système urbain est marqué par le monocentrisme à l'échelle départementale. Un seul centre écrase le réseau urbain insulaire. Cela n'empêche pas un certain polycentrisme interne aux aires urbaines qui apparaît avec les villes secondaires. Ainsi, les trois capitales forment des agglomérations polycentriques.

Ces villes, primatiales par leur population, sont aussi des centres de décisions. Les nouveaux acteurs économiques, politiques et institutionnels y sont plus nombreux. Les capitales ont bénéficié des transferts publics de la départementalisation. En y concentrant les sièges des administrations, l'État a engendré un processus de concentration des acteurs politiques, administratifs et économiques nécessaires pour contrôler et desservir les espaces insulaires.

Les capitales insulaires et leurs unités urbaines sont donc bien des centres attractifs rayonnant sur l'ensemble de l'île. En Guadeloupe et à la Réunion, Basse-Terre et Saint-Pierre apparaissent comme des centres secondaires. À ces régions motrices on peut opposer des périphéries qui ne contrôlent plus leurs espaces par manque d'investissements et d'acteurs dynamiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ALAMAN, M. (1991) Saint-Denis relève la tête. *Diagonal*, 92: 39-42.
- ATLAS DE GUADELOUPE (1982) Paris, Éditions du C.N.R.S. 36 planches, 156 p.
- ATLAS DE LA MARTINIQUE (1977) Paris, Éditions du C.N.R.S. et Institut géographique national. 37 planches, 110 p.
- ATLAS DE LA RÉUNION (1975) Paris, Éditions du C.N.R.S. et Institut géographique national. 32 planches, 108 p.
- BAPTISTIDE, J.-C. et ETNA, M. (1982) Le Sud Basse-Terrien, approche géographique. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 141: 49-74.
- BERTILE, W. (1987) *La Réunion, atlas thématique et régional*. Saint-Denis de la Réunion, Éditions arts graphiques modernes.
- BRIOLLAIS, L. (1991) Martinique: le basculement vers le Sud. *Antiane*, 15: 22-25.
- BRUYELLE (1981) *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*, tomes 1 et 2, Université de Lille, thèse d'État non publiée.

- BURAC, M. (1992) Le logement aux Antilles françaises. *Historiens-Géographes*, 335: 253-266.
- BURAC, M. et CALMONT, A. (1992) Les villes capitales des Antilles et de la Guyane. *Historiens-Géographes*, 335: 291-304.
- CALMARD, P. et HERBET, J.B. (1992) Saint-Denis découpé en 20 quartiers bien typés. *L'économie de la Réunion*, 61: 10-16.
- CHATELAIN, M. C. (1993) Urbanisation et aménagement comparés de Saint-Denis et de Saint-Pierre de la Réunion depuis 1946. Université de Paris X-Nanterre, thèse de doctorat non publiée.
- DAVIES, W.K. (1966) *The Ranking Service Center. A Critical Review*. Institute of British Geographers, pp. 51-66.
- DESSE, M. (1995) *Acteurs et dynamiques spatiales insulaires depuis la départementalisation en Guadeloupe, Martinique, Réunion*. Thèse de Doctorat de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier; Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 409 p.
- DESSE, M. (1997) Les difficultés de la mise place de la régionalisation en Guadeloupe, Martinique, Réunion. Actes du colloque de Minorque, «Vivre dans une île, géopolitique des insularités». In A.-L. Sanguin (éd.) *Géographie et culture*. Paris, L'Harmattan, pp. 267-269.
- DESSE, M. (1997) La récente transformation des acteurs économiques dans les DOM. *Annales de géographie*, 598: 592-611.
- GOUDET, F. (1973) Le quartier de l'assainissement à Pointe-à-Pitre, Guadeloupe: contribution à l'étude des phénomènes de croissance et de rénovation urbaines en milieu tropical. Talence, Ministère de l'éducation nationale, Centre d'études de géographie tropicale, *Travaux et documents de géographie tropicale*, n° 10.
- LEFEVRE, D. (1987) La Réunion, espace et développement. Paris, *Bulletin de l'Association de géographes français*, 5: 355-376.